

BP 2011 – RAPPORT n° 25 REALISATION ET EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE A SAINT-AUBAN

Intervention de Jean-Raymond VINCIGUERRA – Groupe Socialiste et apparenté

Je reprends les objectifs du département cités dans le rapport :

- Augmenter la production d'électricité dans le département à partir d'énergies renouvelables
- Valoriser son patrimoine
- Participer activement à l'amélioration de la qualité de l'air
- Rechercher des technologies innovantes en matière de production électrique à partir de systèmes photovoltaïques.

Voire... Qu'en est-il en fait ?

Pour ce qui relève de l'amélioration de la qualité de l'air :

Certes, une fois en fonctionnement, les panneaux photovoltaïques n'émettent pas de Gaz à Effet de Serre, mais il faut tenir compte du bilan complet de l'émission de Gaz à Effet de Serre en y incluant le stade de la fabrication, en matière environnementale il faut toujours établir des bilans globaux :

Le processus industriel, depuis la mine de silicium, en passant par la chimie du silicium, pour obtenir les cellules de silicium ou de silicium amorphe (le moins cher), jusqu'à l'élimination lors du démantèlement dégage, en moyenne, un taux de GES :

- supérieur de 20% au dégagement de GES d'une centrale à gaz
- 32 fois le dégagement de GES d'une centrale hydraulique
- 26 fois le dégagement de GES d'une centrale nucléaire
- 15 fois le dégagement de GES d'une centrale éolienne

De plus on peut aussi considérer que le démantèlement d'un mégawatt de panneaux produit 75 tonnes de déchets.

Pour ce qui relève de la sécurité électrique du département :

Je rappelle, une fois de plus, que la production photovoltaïque est parfaitement inopérante lors de la période de pointe d'hiver (19h. – 22h.) ; le photovoltaïque la nuit c'est un peu court.

Pour ce qui relève de la valorisation du patrimoine :

Il faut rappeler l'opposition à ces centrales photovoltaïques des chambres d'agriculture des Alpes de haute Provence, du Var et du Parc Naturel Régional du Verdon.

La raison de ces oppositions tient au respect que l'on doit avoir pour la conservation des espaces agricole, des espaces naturels et forestiers, pour la préservation des paysages.

Nous sommes isolés par rapport à la position unanime des acteurs des départements voisins.

Enfin se pose le problème du prix de rachat de cette production électrique :

- Le prix de rachat de la production du photovoltaïque au sol : 276€/Mwh
- Le prix de rachat de la production du photovoltaïque en toiture : 568€/Mwh
- Le prix de revente sur le marché : 55€/Mwh (bourse Power Next)

→ Le prix de rachat de la production du photovoltaïque au est cinq fois supérieur au prix de revente sur le marché,

- qui paye la différence ?
- qui empêche le bénéfice ?

Tout le monde comprendra que, dans ces conditions, nous nous opposerons à l'adoption de ce rapport.